

2008 Questionnaire adressé par SAVE

Elections municipales 2008

Réponse de F. de Mazières

1/ Concertation

Les Versaillais sont exigeants vis-à-vis de leurs élus, et ils ont raison de l'être. La densité de la vie associative à Versailles démontre l'importance pour une équipe municipale d'être réellement à l'écoute des propositions, des attentes et des besoins des Versaillais. Sur ce point, je propose quelques mesures concrètes qui permettront de mieux associer les Versaillais à la gestion municipale :

- Le renforcement du rôle des conseils de quartier, afin de créer un lien durable entre les personnes qui vivent la Ville au quotidien, les élus et les services municipaux. Pour arriver à cette fin, nous proposons que chaque conseil de quartier puisse avoir, à chacune de ses séances, communication des informations municipales générales et des informations précises relatives à leur quartier. Les comptes-rendus du conseil seront publics via le site Internet de la mairie. Une page du journal de la ville sera consacrée aux conseils de quartier reprenant brièvement les thèmes abordés par les derniers conseils de quartiers. Chaque conseil mettra par ailleurs en place une permanence.
- Une répartition des tâches clarifiée entre les adjoints. L'adjoint chargé de la concertation aura en charge plus directement le lien avec les conseils de quartier.
- L'obligation pour les services de la Mairie d'apporter une première réponse à toute demande qui leur est adressée par les Versaillais 72 heures au plus après réception, quitte à envoyer ensuite une réponse plus détaillée si nécessaire.
- La création d'un **numéro vert unique** permettant aux Versaillais de se manifester à tout moment.
- Le renforcement du site Internet de la ville et de ses services de manière à faciliter l'information des usagers mise en ligne des formulaires types, etc...
- L'accompagnement des personnes handicapées ou en difficulté dans leurs démarches administratives sur les sujets dépendant de la ville, et peut être au-delà.
- Un effort particulier sera fait sur l'urbanisme, à la fois pour permettre une réponse plus rapide aux questions posées et assurer le plus juste arbitrage possible entre la préservation d'un environnement d'exception et les impératifs de la vie quotidienne. Etant personnellement très investi dans les questions de patrimoine et d'architecture, j'apporterai un soin personnel au suivi de ces questions, en m'appuyant sur Michel Saporta, investi dans ma liste des questions d'urbanisme et des grands travaux.

2/ Le grand Parc

Certaines charges très lourdes pour les collectivités nécessitent une mise en commun de moyens. Versailles, en tant qu'ville centre de la communauté de communes du Grand Parc, a un rôle primordial à jouer.

Aujourd'hui deux grands types de compétences sont délégués :

- Les compétences obligatoires :
 - Aménagement du territoire : élaboration d'un schéma de cohérence territoriale ;
 - Développement économique : élaboration d'une base de données sur les locaux et terrains disponibles dans le territoire commun, et aide au développement économique ;
- Les compétences optionnelles :
 - Environnement : lutte contre les nuisances sonores, élimination et valorisation des déchets ;
 - Logement : élaboration du programme local de l'habitat intercommunal, constitution de réserves foncières pour la construction de logements sociaux ;
 - Transport : élaboration d'un plan local de déplacement (PLD), organisation des transports urbains.

Le bilan que l'on peut tirer du grand parc est aujourd'hui mitigé. Si cette structure est opérationnelle pour la gestion des ordures ménagères, elle n'a pas encore pleinement prouvé son utilité en matière de développement économique. L'essentiel des actions entreprises en ce domaine porte en effet sur la communication.

Il semble donc indispensable que la communauté urbaine du grand parc prenne une nouvelle dimension, tant sur le plan économique que des transports. L'une des manières de développer son rôle serait de cibler son action sur quelques grands dossiers.

L'un d'entre eux pourrait être la mise en valeur de la perspective du Grand Canal (allée de Villepreux), ce projet d'intérêt national. La communauté du grand parc pourrait être ainsi moteur dans la création d'une véritable liaison entre Viroflay et Villepreux, puis la commune de Saint Cyr et Villepreux.

L'autre dossier présentant un fort intérêt pour la ville de Versailles est la gestion concertée de la question du logement social.

Dernier point que l'on ne peut omettre, l'absence de la ville du Chesnay au sein de la communauté du grand parc est un handicap certain. Il serait profitable à tous qu'un rapprochement s'opère.

3/Urbanisme

3-1 : Puisque de le PLU voté à Versailles doit être mis en conformité avec les réglementations régionales dans le cadre du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), quelles adaptations envisagez-vous autres que celles obligatoires ? Puisqu'une modification ou une refonte du PLU est envisageable, celle-ci ira-t-elle dans le sens d'une surdensification de l'habitat ? Si oui, dans quel but et dans quelles zones de la commune ?

Le PLU, Plan Local d'Urbanisme, est par essence un document vivant non figé. Le risque de la surdensification que vous évoquez est très maîtrisé dans la mesure où la ville de Versailles étant en secteur sauvegardé les possibilités de construire sont très restreintes. En particulier, la hauteur des bâtiments est plafonnée dans tout le périmètre sauvegardé.

Un de nos axes de réflexion vise à **donner sa vraie dimension au projet des Chantiers en en faisant un centre d'affaires de niveau national**, et inscrire le projet de Satory dans un cadre cohérent, favorisé par la priorité donnée par l'Etat, la région et le département à

« l'opération d'intérêt national » (OIN) qui vise à créer, entre Saclay, Versailles et Saint Quentin, un pôle mondial de recherche et de développement. Ce projet est un des plus ambitieux en France pour les décennies à venir, Versailles, en reconnaissance de ses atouts, y est inclus. **Il est important que la nouvelle municipalité se mobilise pour que notre ville en ait sa part et ne se voit pas imposer des décisions prises au niveau national ou européen. La ville de Versailles doit assurer son véritable rôle de maître d'ouvrage en donnant ses critères d'aménagement et s'assurer que le développement conjoint d'une zone de bureaux / activités et de logements se passe en harmonie.** Il est en effet essentiel de ne pas recréer des quartiers entièrement dédiés au secteur tertiaire, et donc vides d'habitants le soir et les fins de semaine.

La qualité de l'habitat à Versailles est reconnue car, depuis trois siècles, notre ville a été régulièrement à l'origine de nombreuses innovations. **Elle peut aujourd'hui devenir une vraie ville du développement durable, tant dans la préservation de son patrimoine que dans la création, par exemple, d'un éco-quartier permettant de développer habitat et activité économique dans le respect de règles de préservation de l'environnement qui lui donneront un caractère exemplaire.** Là aussi, on est bien loin, de l'image (et de la réalité !) d'un grand prix de Formule 1, bruyant, polluant et rendant la vie impossible aux Versaillais plusieurs semaines par an.

3-2 – L'habitat social et notamment les contraintes nées de la loi SRU, ont été un sujet de controverses. Pouvez-vous nous préciser votre position sur ce point et nous indiquer, compte tenu du projet SDRIF, votre objectif de construction de logements par catégorie (HLM, loyers intermédiaires, secteur privé) au cours de votre mandat.

Versailles fait déjà beaucoup en matière de logement social, et en comparaison des villes similaires de la région parisienne. Aujourd'hui nous atteignons presque l'objectif fixé par la loi (16,7% de logements sociaux pour un objectif de 20%) tout en étant exonérés du paiement de la pénalité. C'est encore plus vrai si à l'avenir on peut inclure dans ce total une partie des logements militaires nombreux à Versailles. **L'effort sera maintenu tout en évitant absolument toute concentration de logements sociaux.** Il faut en particulier veiller à proposer des logements abordables à Versailles même aux professions paramédicales, infirmières, auxiliaires de vie, indispensables au maintien à domicile des personnes âgées.

Malgré tout, trois types de logements ont été négligés à Versailles, alors même qu'ils manquent cruellement : 1) les logements pour les familles à revenu intermédiaire, qui ne peuvent plus aujourd'hui se loger à Versailles ; 2) les logements pour les étudiants, tant de l'université que de nos écoles et prépas ; 3) les logements adaptés ou médicalisés pour personnes dépendantes ou handicapées ayant atteint le stade où leur maintien chez elles ou dans leur famille - solution que nous chercherons toujours à privilégier le plus longtemps possible, si tel est leur souhait – se révèle impossible.

S'agissant du logement étudiant (dont une partie d'ailleurs entre dans le « quota » de logement social), il s'agit là de contribuer à l'attractivité de nos institutions d'enseignement supérieur. Au nom de la solidarité entre les générations, dans laquelle je vois un moyen de renforcer les liens sociaux dans notre ville, je pense par exemple à un système d'information soutenu par la municipalité et destiné à mettre en relation les étudiants cherchant à se loger et les personnes seules prêtes à partager leur logement.

3-3 : Satory a été considéré comme le 8^e quartier de Versailles. Comment l'envisagez-vous en matière de développement économique, d'habitat, de transport, d'infrastructures (routières, ferroviaires, assainissement) et de programmation de ces infrastructures

Il faut inscrire le projet de Satory dans un cadre cohérent, favorisé par la priorité donnée par l'Etat, la région et le département à « l'opération d'intérêt national » (OIN) qui vise à créer, entre Saclay, Versailles et Saint Quentin, un pôle mondial de recherche et de développement. Ce projet est un des plus ambitieux en France pour les décennies à venir, Versailles, en reconnaissance de ses atouts, y est inclus.

Le potentiel de développement de logement à prix décent à Versailles se trouve à Satory. C'est pourquoi je propose que, sur la partie déjà dévolue au logement du plateau (c'est donc compatible avec notre ambition de développement économique du reste de celui-ci), de **créer un véritable quartier, offrant des logements à prix accessibles, respectueux de l'environnement, et étroitement reliés avec les autres quartiers de Versailles. La création d'une zone d'aménagement concerté à Satory (ZAC)** est une opportunité unique en la matière, qui n'a pas encore été saisie par la ville de Versailles. Elle est essentielle pour assurer que les projets immobiliers développés par des promoteurs et opérateurs privés s'inscrivent bien dans un plan global et cohérent voulu par la Ville.

La difficulté qui aujourd'hui empêche Satory de devenir un véritable quartier tient aussi à son enclavement et au défaut de liaison routière et ferroviaire. Il faudra également repenser l'accès à ce quartier en envisageant une nouvelle gare entre Chantiers et Saint-Cyr dans le cadre du projet de la tangentielle ouest, des accès piétons via la passerelle qui surplombera la gare des Chantiers.

La Formule 1 n'a, à l'évidence, pas sa place à Versailles, ni en centre-ville comme il fut longtemps proposé, ni à Satory. Pour de multiples raisons : Versailles n'en a pas besoin pour son image, que la F1 risquerait au contraire de détériorer ; les nuisances (pollution, bruit) seraient importantes ; le coût à la charge de la ville serait prohibitif, comme le montre l'exemple de toutes les autres villes concernées ; le terrain disponible à Satory est insuffisant pour accueillir un circuit, et à supposer qu'il le fût, la plus importante réserve foncière de Versailles serait gelée par le circuit et ses immenses parkings.

Satory doit au contraire allier harmonieusement un tissu d'entreprises et des logements de qualité, qu'ils soient aidés ou intermédiaires. Ce doit être un projet d'urbanisme labellisé « HQE », de haute qualité environnementale, comme le quartier Vauban à Fribourg (Allemagne).

3-4 : La ZAC des Chantiers va entrer dans sa phase de réalisation. Comment envisagez-vous sa mise en œuvre et les aménagements possibles, notamment dans les aspects les plus controversés (cinémas, parkings, constructions).

Le développement du quartier des Chantiers est un impératif et une chance. Certaines phases du projet sont beaucoup plus avancées que d'autres (aménagement des étangs Gobert par exemple).

La situation exceptionnelle de ce terrain, face à une desserte SNCF aussi importante que la gare des Chantiers, le destine avant tout à un développement d'un pôle de bureaux, dont la ville a cruellement besoin. Le projet doit être revu afin de privilégier cette dimension. Dans la foulée, la capacité de parkings devra aussi être revue, ainsi que la qualité architecturale des bâtiments. Enfin, nous demanderons au promoteur de nous assurer que son bâtiment, qui n'est pas encore construit, réponde bien aux attentes du Grenelle de l'environnement, car il serait dommageable qu'un permis soit délivré sur une conception environnementale qui ne respecte pas les priorités voulues par la communauté en la matière.

4/ Circulation et stationnement

4-1 : Versailles est une ville où on circule mal. Que pensez-vous faire pour y fluidifier le trafic ?

En matière de transports, l'entrée en service de l'A86 entre Jardy et le Pont Colbert constitue à la fois un atout et un vrai risque pour notre ville. Il est donc important d'anticiper cette venue en limitant cette circulation de transit. Nous veillerons à maintenir un réseau de bus, mais sans pour autant laisser se développer des liaisons de transit, qui ne font qu'engorger le centre ville pour assurer les connexions entre les communes de périphéries et la gare des Chantiers.

D'autres axes de réflexions comme la zone autour de la place d'armes mériteront une réflexion approfondie en partenariat avec le Château, la DDE.

4-2 : En matière de stationnement, quelle sera votre politique sur les 4 points suivants :

Les parkings publics souterrains

Le stationnement de surface souvent conflit avec d'autres utilisations de l'espace public

Les tarifs de stationnement et l'objectif poursuivi

L'obligation d'adjoindre à chaque nouveau logement des places de parkings suffisantes

L'amélioration de la qualité de vie à Versailles passe notamment par la relance d'un programme ambitieux, et efficace, de parkings souterrains, boulevard de la Reine, avenue de Paris et dans le quartier de Montreuil notamment. Des zones de parkings relais en entrée de ville devront être étudiées comme par exemple dans le secteur des Mortemets. Il faudrait étudier la possibilité de bus fréquents et gratuits entre ces parkings et le centre ville, comme à Bordeaux ou Strasbourg, afin d'inciter à leur utilisation.

Il faudra porter une attention particulière à certains quartiers qui sont très engorgés comme le quartier Montreuil.

Nous souhaitons également prolonger les horaires de bus vers certains quartiers, afin de permettre aux jeunes de Jussieu ou Satory d'accéder plus facilement aux activités culturelles et festives du centre ville.

Cette politique cohérente s'entend aussi par la limitation à un coût raisonnable du stationnement payant dans les rues de Versailles. **Nous reviendrons à un tarif modéré de 15 euros par mois (180 euros par an)**, tout en instaurant la gratuité des 20 premières minutes et des abonnements adaptés aux artisans et professionnels.

Nous veillerons à l'application des règles d'urbanisme et en particulier de ses dispositions concernant le nombre de places de parking par logement pour les nouveaux logements.

5/2 Déplacement urbains

5-1 : Comment comptez-vous harmoniser l'usage de la voiture privée, souvent indispensable à certaines, avec les autres modes de déplacement.

5-2 : Comment comptez-vous adapter les transports en commun à nature de la voirie existante ?

5-3 : Quelle est votre position vis-à-vis du TSCP (TCHQE), qui fait fi d'autres modes de déplacement ?

Il faut en effet faciliter les modes de stationnement pour les déplacements internes à Versailles et ceux qui souhaitent accéder plus commodément à notre centre ville. Pour cela il faut maîtriser comme nous le faisons plus haut les flux de transit.

La fluidité du trafic passe aussi par une remise à plat des plans de circulation, des feux.

Nous souhaitons parallèlement aux axes de circulation important mettre en place de véritables pistes cyclables sécurisées pour une meilleure cohabitation des voitures et des vélos.

Certains départements proposent de financer des bus électriques, des solutions plus propres de transport en commun. Il faut être plus présent sur terrain également. Il en va de notre image de ville où il faut bon vivre.

Concernant le TCSP, je ne suis pas favorable à un mode de transport qui n'aura comme objectif qu'une traversée au cœur de Versailles. Les zones réservées de bus sont très utiles, lorsqu'elle permettent une bonne liaison entre les quartiers et les gares par exemples, mais un trafic traversant supplémentaire n'est pas souhaitable.

6/ Sécurité publique

Quelle est votre perception actuelle des problèmes de sécurité publique à Versailles et que comptez-vous faire, en liaison avec les communes voisines, pour améliorer la situation ?

En tant qu'ancien sous-préfet, je porte une attention toute particulière aux questions de sécurité, que ce soit la sécurité des biens et des personnes, la sécurité civile ou la sécurité routière. Il est essentiel d'avoir une bonne coordination entre police municipale et police nationale. Je m'y emploierai avec la préfecture.

Je souhaite redéployer en partie la police municipale actuelle, très centrée sur la police de stationnement, vers des missions de surveillance autour des écoles, ainsi que sur d'autres missions de sécurité, notamment le contrôle des camions circulant en infraction en centre-ville.

Enfin, une des raisons pour lesquelles nous ne sommes pas favorables au cinéma multiplexe des Chantiers tient aussi aux problèmes de sécurité que génère ce type d'installation à proximité immédiate des gares.